

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Pôle action économique
1, rue de la République
BP 13 - 98845 NOUMEA

Site Internet : www.douane.gouv.nc

Plan de classement :

Affaire suivie par : PAE / VB

Téléphone : (687) 26.53.00

Courriel: pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Réf :

2 0 0 0 0 7 2 1

Nouméa, le 18 MAI 2020

AVIS AUX OPERATEURS

Objet : ERRATUM à l'arrêté n° 2020-575/GNC.

Réf : Arrêté n° 2020-575/GNC du 21 avril 2020 modifiant l'arrêté modifié n° 2018-2323/GNC du 25/09/2018 précisant les modalités d'exonération de la taxe générale sur la consommation (TGC).

L'attention de mesdames et messieurs les opérateurs est attirée sur la publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie (JONC n° 9935 du 14 mai 2020) de l'erratum à l'arrêté 2020-575/GNC du 21 avril 2020.

Au lieu de lire au 3^{ème} alinéa de l'article 1^{er} :
- **3808.99.00** : liquides désinfectants pour les mains

Il s'agit de lire :
- **3808.94.90** : liquides désinfectants pour les mains.

Toute difficulté d'application du présent avis sera adressée au Pôle Action Economique à l'adresse suivante : pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Le directeur régional,



Denis GILIGNY